



UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

COMPTE RENDU DE LA CAP DU CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT DU 14 MAI 2014

ORDRE DU JOUR

Formation Plénière :

Point 1 : Etat d'avancement des PV des CAP des 16 mai et 16 décembre 2013.

Point 2 : Demandes d'intégration dans le corps des adjoints techniques des Administrations de l'Etat.

Point 3 : Examen des demandes de mutation et de prise en charge par voie de détachement.

Point 4 : Information sur l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe dans le cadre de la loi SAUVADET.

Point 5 : Examen de l'attribution des réductions d'ancienneté au titre de l'année 2012

* * * * *

Point 1 : Le procès-verbal de la séance du 16 mai est adopté.

Point 2 : DEMANDES D'INTÉGRATION

Intégrations suite à un détachement :

Nom Prénom	Ministère d'origine	Grade d'origine	Grade d'accueil	Affectation actuelle	Date intégration
DELERUE Cédric	Défense	Brigadier chef	ADT 1 ^{ère} classe	CREPS Wattignies	17/06/2014
REMONDEAU Philippe	Défense	Brigadier chef 1 ^{ère} classe	ADTP 2 ^{ème} classe	DDCS Gironde	01/09/2014

Intégration directe:

Nom Prénom	Ministère d'origine	Grade d'origine	Grade d'accueil	Affectation actuelle	Date intégration
SCHNEIDER Béatrice	Education Nationale	ADT 2 ^{ème} classe	ADT 2 ^{ème} classe	DRJSCS de Corse	01/06/2014

Point 3 : EXAMEN DES DEMANDES DE MUTATION ET DE PRISE EN CHARGE PAR VOIE DE DÉTACHEMENT

3 collègues de notre Ministère ont fait des demandes de mutation sur 12 structures.
Il y a eu 4 demandes de prises en charge dont deux ont été acceptées.

4 postes vacants : EHESP (35), DRJSCS du Centre, ARS de Haute-Normandie et ARS de la Réunion.

Rappel des principes du mouvement.

- un mouvement unique annuel,
- l'ensemble des postes est considéré susceptible d'être vacant,
- les agents de nos Ministères ont un accès prioritaire à cette publication pendant les 30 premiers jours (via intranet),
- puis les postes vacants sont publiés sur la BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public),
- les vœux sont exprimés pour une année et ne sont valables que pour cette année-là,
- chaque candidat peut formuler plusieurs vœux de résidence,
- l'avis de la Direction d'accueil est requis,
- un tableau de mutation est établi à partir des vœux exprimés et reste valable jusqu'à la publication de la circulaire d'annonce du mouvement de l'année suivante,
- date unique d'effet du mouvement : 1^{er} septembre 2014,
- le changement de secteur à l'intérieur d'une même résidence administrative ne passe pas en CAP. (Il n'y a pas de définition légale ou réglementaire de la résidence administrative mais la jurisprudence retient la notion de commune).

☞ **Attention :**

L'avis de la Direction d'accueil est requis, ceci uniquement sur le secteur Santé-Solidarité.

Avis favorables pour les mutations suivantes :

Nom prénom	Résidence actuelle	Résidence obtenue
PURET Bruno	Mairie de Sours (28)	DRJSCS du Centre
HUCHER Thierry	Ministère Education Nationale	ARS de Haute-Normandie
CANDIOTTO Robert	ARS Aquitaine	ARS de la Réunion

Point 4 : INFORMATION SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE DANS LE CADRE DE LA LOI SAUVADET

Une quinzaine de collègues contractuels ont réussi l'examen professionnel qui était organisé dans le cadre de la loi SAUVADET. Retrouvez les résultats en cliquant sur le lien suivant :

<http://itefa.unsa.org/?Resultat-Session-2013-adjoint>

Point 5 : ATTRIBUTION DES RÉDUCTIONS D'ANCIENNETÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2012

♦ **CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES**

Administration Centrale Secteur Santé :

- Effectif évalué : 154
- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA : 114
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2012 : 102
- Nombre de mois de RA attribués : 80
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 5
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 9
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 47
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA : 61
- Nombre de mois non utilisés : 16

Administration Centrale Secteur Travail :

- Effectif évalué : 13
- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA : 9
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2012 : 8
- Nombre de mois de RA attribués : 8
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 1
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 1
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 3

- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA : 5
- Nombre de mois de RA non utilisés : 2

Etablissements Publics :

- Effectif évalué : 128
- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA : 111
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2012 : 101
- Nombre de mois de RA attribués : 95
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 4
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 16
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 48
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA : 69
- Nombre de mois de RA non utilisés : 6

Services Territoriaux Secteur Cohésion Sociale :

- Effectif évalué : 15
- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA : 12
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2012 : 12
- Nombre de mois de RA attribués : 10
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 1
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 8
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA : 9
- Nombre de mois de RA non utilisés : 2

Services Territoriaux Secteur ARS :

- Effectif évalué : 63
- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA : 50
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2012 : 48
- Nombre de mois de RA attribués : 41
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 9
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 23
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA : 32
- Nombre de mois de RA non utilisés : 6

Services Territoriaux Secteur Travail :

- Effectif évalué : 36
- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA : 30
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2012 : 32
- Nombre de mois de RA attribués : 24
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 2
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 20
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA : 22
- Nombre de mois de RA non utilisés : 1

♦CORPS DES AGENTS PRINCIPAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Administration Centrale Secteur Santé :

- Effectif évalué : 103
- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA : 73
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2012 : 67
- Nombre de mois de RA attribués : 55
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 5
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 3
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 34
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA : 42
- Nombre de mois non utilisés : 2

Administration Centrale Secteur Travail :

- Effectif évalué : 4
- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA : 3
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2012 : 3
- Nombre de mois de RA attribués : 4
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 1
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 1
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA : 2
- Nombre de mois de RA non utilisés : 2

Etablissements Publics :

- Effectif évalué : 13
- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA : 12
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2012 : 12
- Nombre de mois de RA attribués : 12
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 2
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 6
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA : 8
- Nombre de mois de RA non utilisés : 1

Services Territoriaux Secteur Cohésion Sociale :

- Effectif évalué : 11
- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA : 11
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2012 : 11
- Nombre de mois de RA attribués : 9
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 1
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 7
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA : 8

- Nombre de mois de RA non utilisés : 4

Services Territoriaux Secteur ARS :

- Effectif évalué : 24
- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA : 24
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2012 : 24
- Nombre de mois de RA attribués : 19
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 1
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 17
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA : 18
- Nombre de mois de RA non utilisés : 5

Services Territoriaux Secteur Travail :

- Effectif évalué : 2
- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA : 2
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2012 : 2
- Nombre de mois de RA attribués : 2
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 2
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA : 2
- Nombre de mois de RA non utilisés : 0

◆CORPS DES CHEFS DE SERVICE INTÉRIEUR

Administration Centrale Secteur Santé :

- Effectif évalué : 12
- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA : 12
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2012 : 11
- Nombre de mois de RA attribués : 11
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 3
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 5
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA : 8
- Nombre de mois non utilisés : 1

Administration Centrale Secteur Travail :

- Effectif évalué : 3
- Effectif évalué pouvant bénéficier d'une RA : 3
- Nombre maxi de mois de RA attribuables au titre de l'année 2012 : 3
- Nombre de mois de RA attribués : 2
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 3 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 2 mois : 0
- Nombre d'agents ayant bénéficié de 1 mois : 2
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une RA : 2

- Nombre de mois de RA non utilisés : 1

ATTENTION, PROCHAINE CAP DE PROMOTION

LE 14 NOVEMBRE 2014

☞ Ne nous envoyez-pas vos dossiers trop tard ! Le mieux est de nous les adresser un mois avant la CAP.

Rappel de quelques règles :

- ♦ Les **ratios** ont été fixés par l'**arrêté du 18 février 2013** pour une période de **3 ans, de 2013 à 2015**.
- ♦ Ces ratios s'appliquent au nombre d'**agents promouvables au 31 décembre 2014**.
- ♦ S'agissant de promotions **au titre de l'année 2015**, les agents doivent remplir les conditions au **31 décembre 2014 pour pouvoir bénéficier d'une promotion**.

☞ **Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe :**

Ratio promus/promouvables : **15 %**

Conditions à remplir : être adjoint technique de 2^{ème} classe au **5^{ème} échelon** et compter au moins **5 ans** de services effectifs dans ce grade.

☞ **Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :**

Ratio promus/promouvables : **23 %**

Conditions à remplir : être adjoint technique de 1^{ère} classe au **5^{ème} échelon** et compter au moins **6 ans** de services effectifs dans ce grade.

☞ **Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :**

Ratio promus/promouvables : **30 %**

Conditions à remplir : être adjoint technique principal de 2^{ème} classe avec **1 an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon** et compter au moins **5 ans** de services effectifs dans ce grade.

Pour ces avancements, la date d'effet de l'avancement est fixée au 1^{er} janvier 2015 ou à la date à laquelle l'agent remplit les conditions pour pouvoir en bénéficier.

* * * * *

Pour les prochaines CAP n'hésitez pas à appeler vos élus

Valentin THÉNARD (05.90.99.64.77)

Michel CIANI (01.44.38.23.64)

Jacques GAREL (02.99.02.27.89)

Yves-Pierre CORNEIL (02.18.57.60.43)

Félix THÉNARD (01.40.56.77.71)

Jean-Claude BARTHAS (01.40.56.50.71)

Cyril TEBY (05.90.99.49.15)

Laurent SANSON (02.32.18.31.04)

AVEC L'UNSA
agir utile
construire
ensemble !